

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 02150
Numéro SIREN : 350 869 780
Nom ou dénomination : POL DECOR

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2022 sous le numéro de dépôt 2107

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

**Etabli dans le cadre de transformation de l'E.U.R.L POL DECOR
en S.A.S.U**

POL DECOR

E.U.R.L. au capital de 210 000,00 Euros

Siège social : 93 BD D'AULNAY

VILLEMOMBLE

R.C.S : 350869780

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes, il nous appartient d'accomplir la mission prévue à l'article L224-3 du code de commerce dans le cadre de la transformation de votre société. Nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 30/09/2021 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 352 618 €, dont 136 880 € au titre du bénéfice de l'exercice, et un capital social s'élevant à 210 000 € ;
- les différents éléments comptables communiqués jusqu'à la date de ce rapport ne remettent pas en cause le montant des capitaux propres,
- La société maintiendra son capital social à hauteur de 210 000€.

Sur la base de nos travaux, nous pouvons attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

A Paris

Le 10/01/2022

Le Commissaire à la Transformation

M. Pierre ARANZANA



Pierre ARANZANA
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
EXPERT COMPTABLE D.R.L.E.
8, Av. de Versailles - 75016 PARIS
Tél. : 01 48 79 94 05 - Fax : 01 48 79 94 92